

AGRÉGATION DE LETTRES 2027

Tout le programme
de littérature française en un volume

- ▶ Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des dames*,
- ▶ Étienne Jodelle, *Les Amours, Contr'Amours, Contre la Rière-Venus*
- ▶ Bossuet, *Oraisons funèbres*
- ▶ Marivaux, *Le Paysan parvenu*
- ▶ Alfred de Musset, *Lorenzaccio*
- ▶ Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra, Une connaissance inutile*



Coordination : Jean-Michel Gouvard



Agrégation de Lettres 2027

Tout le programme de littérature française en un volume

Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des dames*

Étienne Jodelle, *Les Amours. Contr'Amours, Contre la Riere-Venus*

Bossuet, *Oraisons funèbres*

Marivaux, *Le Paysan parvenu*

Alfred de Musset, *Lorenzaccio*

Charlotte Delbo, *Aucun de nous ne reviendra, Une connaissance inutile*

Coordonné par Jean-Michel Gouvard

Professeur de Littérature française à l'Université de Bordeaux Montaigne

Sarah Caro
Maxime Conche
Alain Corbellari

Florence Dujour
Valentina Ponzetto
Clément Van Hamme



Mise en pages : Nicolas ROBIN

ISBN 9782340-116481

Dépôt légal : août 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Christine de Pizan

Le Livre de la Cité des dames

.....
par Alain Corbellari

L'édition de référence du concours est :

Christine de Pizan, *Le Livre de la Cité des dames*, édition bilingue, introduite et traduite par Anne Paupert, édition et notes par Claire Le Ninan et Anne Paupert Paris, Honoré Champion, collection Champion Classiques, 2023.

Le programme de l'épreuve écrite d'étude grammaticale se limite au passage allant de la page 264 (« Demande Cristine a Rayson pourquoy ce est que femmes ne sieent en siege de plaidoirie ») jusqu'à la page 364 (« Mais ne cuide mie que ceste ait esté seulle au monde par qui sciences plusieurs et diverses aient esté trouuees »).

Les citations de la *Cité des dames* (CD) seront référencées de la manière suivante : CD, X, Y, Z'-Z'', où X correspond à la partie, Y au chapitre, et Z'-Z'' à la pagination dans l'édition de référence.

Avant-propos

« La femme est l'avenir de l'homme »

(Jean Ferrat)

Christine de Pizan n'est pas la première écrivaine de la littérature française. Marie de France, dans la seconde moitié du XII^e siècle, s'était illustrée par ses *Lais*, ses *Fables* et son *Espurgatoire de saint Patrice* (voire peut-être par une *Vie de Sainte Audrey*, dont l'attribution est discutée) ; les *trobairitz* (femmes troubadours), à la même époque, s'étaient faites les émules des chanteurs d'amour provençaux. Au début du XIV^e siècle, Marguerite Porete avait, dans la mouvance de la *devotio moderna*, écrit un *Miroir des simples âmes*, qui la conduira au bûcher en 1312 ; et Marguerite d'Oingt, décédée la même année, avait rédigé la plus importante œuvre littéraire de l'espace linguistique francoprovençal avec sa *Vie de sainte Béatrix d'Ornacieux*. Aucune de ces femmes n'avait cependant mis au cœur de son écriture la question de sa propre position dans le champ¹ littéraire, et plus largement dans la société, et c'est véritablement à Christine de Pizan que l'on doit d'avoir pour la première fois exprimé en toute clarté par la plume une problématique proprement « féministe », même s'il convient de bien définir les limites d'une telle captation que d'aucuns et d'aucunes ont pu juger quelque peu anachronique. Il faudra cependant attendre le XVI^e siècle pour retrouver, avec Marguerite de Navarre, Hélienne de Crenne, Pernelle du Guillet ou Louise Labé, des écrivaines d'envergure, et l'on peut regretter que la charmante Clotilde de Surville, prétendument disciple de Christine, mais que l'on disait avoir vécu très vieille, jusqu'au règne de Charles VIII (en un empan chronologique dont l'étendue laissait soupçonner la supercherie), n'ait été qu'une mystification du début du XIX^e siècle.

Christine sera encore considérée comme une référence majeure de l'écriture politique et morale jusqu'au début du XVI^e siècle : Jean Marot l'évoque entre « Debbora la saige » et « Thamar la paintresse », Clément Marot rappelle que « D'avoir le prix en science et doctrine/Bien merita de Pisan la Cristine/Durant ses jours² », et Jean Bouchet la cite dans son *Jugement poetic de l'honneur femenin* (1538)³. Mais dès le milieu du siècle, elle n'est plus évoquée que

1. Nous aurons l'occasion de voir que cette notion critique moderne de « champ » trouve un surprenant écho dans l'œuvre même de Christine, mais dans un sens évidemment assez différent.
2. Clément Marot, rondeau XIX, « A ma dame Jehanne Gaillarde de Lyon, femme de bon savoir », dans *L'Adolescence clémentine* (donc avant 1527), in *Œuvres poétiques*, éd. par Gérard Defaux, Paris, Bordas, 1990, t. I, p. 143.
3. Pour plus de détails, voir notre édition de référence, p. 118.

de loin en loin ; Earl Jeffrey Richards a néanmoins pu établir une liste de 55 références à elle et à son œuvre produites entre 1545 et 1795, par des auteurs allant de Furetière à Voltaire en passant par Horace Walpole. En 1787, Louise-Félicité de Kéralio, fait de nombreuses allusions à Christine dans les 14 volumes de sa *Collection des meilleurs ouvrages composés par des femmes*¹, mais cette remise en lumière éveille encore peu d'échos. Et il est significatif de noter que c'est un historien, Raymond Thomassy, qui lui consacre, en 1838, un premier livre important, *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pizan*. Plusieurs érudits s'intéresseront ensuite à sa figure, jusqu'à la publication, de 1886 à 1896, des trois volumes de son *Œuvre poétique* par Maurice Roy pour la « Société des Anciens Textes Français », première édition savante d'une part importante de sa production. À la même époque, Gustave Lanson consacre à Christine une assez large notice dans son *Histoire de la littérature française* : si l'on en a surtout retenu qu'il la considérait comme « un des plus authentiques bas bleus qu'il y ait dans notre littérature, la première de cette insupportable lignée de femmes auteurs, à qui nul ouvrage sur aucun sujet ne coûte, et qui, pendant toute la vie que Dieu leur prête n'ont affaire que de multiplier les preuves de leur infatigable facilité, égale à leur universelle médiocrité² », on souligne moins qu'il a aussi su reconnaître des qualités à certaines de ses œuvres poétiques et qu'il loua son engagement moral ; à tout prendre, son jugement, certes fortement mitigé, vaut mieux que le silence dans lequel la plupart des histoires littéraires françaises continueront de l'envelopper jusque tard dans le xx^e siècle³.

En 1949, Simone de Beauvoir évoque Christine de Pizan, cette fois-ci sans restriction, dans *Le Deuxième sexe*, mais il faudra attendre les années 1980⁴ pour que la critique universitaire commence à se pencher régulièrement sur notre autrice et son œuvre. Dès lors, le mouvement n'a cessé de prendre de l'ampleur, au point que Christine de Pizan est aujourd'hui, la seule, parmi tous les auteurs médiévaux de langue française, à avoir suscité des séries de colloques et des collections de livres exclusivement dédiées à son œuvre. Sa bibliographie, à l'heure actuelle, est sans doute la plus étoffée de la littérature médiévale, dépassant celle d'un Chrétien de Troyes, et même d'un Villon, et ses œuvres majeures commencent enfin de se voir dédiées des éditions critiques

1. Voir à ce propos Claire Le Brun-Gouanvic, « Mademoiselle de Kéralio, commentatrice de Christine de Pizan au xviii^e siècle ou la rencontre de deux femmes savantes », in *Christine de Pizan, une femme de science, une femme de lettres*, éd. par Juliette Dor, Marie-Elisabeth Henneau et Bernard Ribémont, Paris, Champion, 2008, p. 325-341.
2. Gustave Lanson, *Histoire de la littérature française*, Hachette, 1920 (réédition), p. 166-168.
3. Le Lagarde et Michard, par exemple, n'en souffle mot.
4. Fellini fait-il un clin d'œil à Christine dans sa *Città delle donne* de 1979 ? Rien dans l'intrigue ou dans les déclarations du réalisateur ne le laisse penser, et notre autrice n'était sans doute pas encore assez connue à cette date pour que l'allusion eût été comprise. La rencontre des titres n'est donc vraisemblablement qu'une amusante coïncidence.

dignes d'elles, même si beaucoup reste encore à faire en ce domaine. Il faut dire que Christine est l'une des écrivaines les plus prolifiques d'une période (celle du moyen français) qui a vu fleurir plus d'un hardi polygraphe, et que son œuvre est d'une variété confondante. En nous concentrant plus particulièrement sur la *Cité des dames*¹, nous allons avoir l'occasion de découvrir l'étendue des dons de celle que plus personne n'hésite à ranger aujourd'hui aux côtés des auteurs majeurs de la période médiévale.

1. Nous suivons ici la graphie d'Anne Paupert qui ne met pas de majuscule à « dames », car la Cité n'est pas construite à l'intention des trois Dames allégoriques qui viennent rendre visite à Christine, mais bien pour y accueillir toutes les femmes qui le méritent.

I

La construction d'une écrivaine

1. Les figures masculines

Trois hommes, dont les décès successifs décideront de son destin, ont présidé à la formation affective et intellectuelle de Christine de Pizan : son père, son roi et son mari.

1.1. Le Père

Née en 1365, peut-être le 5 octobre¹, à Venise, Christine est la fille du médecin et astrologue Tommaso da Benvenuto da Pizzano², originaire de Bologne, dont il fut lauréat en 1343 et où il avait d'abord enseigné (de 1344 à 1356), avant de s'établir à Venise. Là, il épousa la fille de son ancien condisciple Tommaso Mondini da Forlì, qui lui donna, outre Christine, deux fils, Paolo et Aghinolfo. Que Christine soit italienne de naissance n'est pas anodin en ce XIV^e siècle qui a vu s'épanouir les « trois couronnes » qui font la gloire de la littérature péninsulaire naissante : Dante, Pétrarque et Boccace. Jusqu'au seuil du XIV^e siècle, en effet, la France avait dicté les tendances et les attentes de la littérature vernaculaire européenne : le maître de Dante lui-même, Brunetto Latini, avait écrit en français son encyclopédie dite le *Trésor*. Or, au tournant du siècle, Dante, tout imprégné de poèmes troubadoursques, de romans arthuriens et de littérature allégorique, entreprend de faire rattraper aux lettres italiennes le retard qu'elles semblent avoir pris sur leurs modèles. Le pari est couronné de succès, et la littérature italienne ravira sa prééminence européenne à la littérature française jusqu'à l'aube du XVII^e siècle. La France, toutefois, ne s'en inspirera massivement qu'à partir de guerres d'Italie. Si Boccace, comme nous le verrons,

1. Elle dit en effet avoir eu 25 ans à la mort de son mari, décédé, comme on le verra, à la fin de l'année 1390, et elle met en avant à deux reprises (dans *Le Chemin de longue étude* et dans l'*Epistre à la royne*) la date du 5 octobre, que Françoise Autrand (*Christine de Pizan*, Paris, Fayard, 2009, p. 14) fait l'hypothèse de considérer comme son jour de naissance.
2. Ce patronyme, lié au village de Pizzano, près de Bologne, n'a rien à voir avec Pise et les confusions encore commises jusque tard dans le XX^e siècle rendent important de préciser ici que la graphie « Christine de Pisan » est absolument fautive.

est bien connu dès la fin du ^{xiv}^e siècle en domaine francophone, Dante, que Christine sera la première à évoquer – mais très allusivement – n’y fera véritablement sa percée qu’au ^{xvi}^e siècle.

De Thomas de Pizzano, nous n’avons conservé aucune œuvre, mais sa réputation était assurément fort grande, puisqu’il fut agréé dès 1368 comme médecin et astrologue du roi Charles V. Il s’établit dès cette date en France, et Christine, qui avait alors trois ans, ne revit probablement jamais son pays natal ; son éducation se fit entièrement à la cour de France. Il est donc probable qu’elle n’avait de sa langue maternelle que des notions assez sommaires, et, de fait, les rares textes de la littérature italienne qu’elle cite précisément avaient tous déjà connu des traductions françaises avant qu’elle n’entre elle-même en écriture.

À la mort de Charles V, son père tomba en disgrâce, les frères et les enfants du feu roi n’ayant pas sa passion de l’astrologie ; il mourut vers 1387. Heureusement pour Christine, mariée en 1380, elle ne subit pas les conséquences de la perte de statut de son père, pour qui elle professa toujours une admiration sans faille, et dont elle ne cessa de faire l’éloge, en particulier dans la partie autobiographique de son *Avison Christine*.

1.2. Le Roi

Le surnom de Charles V, né en 1338, roi de France de 1364 à 1380, est, comme on le sait, « le Sage », c’est-à-dire moins le Rempli de Sagesse (quoiqu’il fût aussi réputé en avoir) que le Savant. Son règne est sans doute le plus heureux du ^{xiv}^e siècle : ayant conclu à son avantage (grâce au concours de Bertrand Du Guesclin) la première phase de la guerre de Cent Ans, en reprenant aux Anglais presque tous les territoires qu’ils avaient conquis jusque-là, il favorisa la vie intellectuelle à sa cour et réunit la première Bibliothèque royale permanente (avant lui, les rois dispersaient leur bibliothèque à leur mort), qui a formé le noyau de la collection de la Bibliothèque nationale. Cependant, son père Jean II, dit « le Bon » (le Valeureux, plutôt que le Rempli de Bonté), roi de France de 1350 à 1364, avait déjà initié un certain nombre de travaux de traduction, et l’on peut véritablement faire des trente ans de règne de ces deux rois le point de départ d’un premier humanisme français, qui va s’épanouir jusqu’à la prise de Paris par les Bourguignons en 1418. L’importance de ce mouvement intellectuel, dont Christine sera l’une des plus éminentes représentantes, reste sous-estimée¹, l’humanisme étant trop souvent, aujourd’hui encore, réduit à sa filiation pétrarquiste et transalpine. Ce n’est, de fait, pas un hasard si, d’un point

1. Voir Jean-Claude Mühlethaler et Delphine Burghgraeve (éds), *Un territoire à géographie variable. La communication littéraire au temps de Charles VI*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

de vue linguistique, l'on considère que la période du moyen français, qui fait suite à celle de l'ancien français, débute justement vers le milieu du ^{xiv}^e siècle. Aux causes négatives (crises économiques, retour des famines, Peste noire, guerre de Cent Ans), qui, en peu d'années vont profondément désorganiser le Royaume de France et fragiliser la transmission intergénérationnelle (accélération du même coup l'évolution linguistique), il faut en effet ajouter des causes positives qui parachèvent une mutation culturelle et linguistique majeure : le ^{xiv}^e est ainsi le siècle qui a vu le plus fort enrichissement de la langue française par emprunts faits au latin, grâce à l'effort des traducteurs qui ont proliféré à la cour de Jean le Bon et de Charles V.

Un quart de siècle après la mort de celui-ci, son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, commandera à Christine une biographie du défunt roi, *Le Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*, dans lequel notre autrice insistera sur le rôle de mécène et la sage administration de ce souverain ami des lettres et des arts. Écrit entre le mois de janvier et le 30 novembre 1404, l'ouvrage adopte une structure tripartite chère à Christine : la première partie traite de l'éducation et des qualités morales du souverain, la seconde de ses hauts faits politiques et chevaleresques, la troisième de sa sagesse et de sa culture, ainsi que de ses relations avec l'empereur et les papes ; elle y rappelle en particulier que Charles V était féru d'astrologie, ce qui est évidemment une façon indirecte de louer les connaissances que lui avait transmises son propre père. Et l'on ne manquera pas de souligner les deux raisons, que, dans la conclusion du *Livre*, Christine donne à son entreprise de raconter la vie de Charles V : « la première, c'est l'excellence de ses vertus ; la seconde, c'est que je me sens son obligée, car lors de mon enfance, je fus, avec mes parents, nourrie de son pain¹ », expression qu'il faut comprendre à la fois au sens littéral et au sens moral. Admiration et reconnaissance : ces deux sentiments sont au fondement de l'œuvre de Christine, qui reviendra d'ailleurs encore longuement sur les vertus de Charles V dans le *Livre de la Paix*, qu'elle dédiera au petit-fils du sage roi, Louis de Guyenne.

Entre-temps, malheureusement, bien des choses se seront passées et l'héritage de Charles V aura été irrémédiablement compromis : commencé sous les meilleurs auspices, le règne de Charles VI, rapidement surnommé « le Bien-Aimé », se brise, en effet, sur la première crise de folie du roi, en 1392. Dès lors ses moments de lucidité se font de plus en plus intermittents, et c'est à qui, de son frère Louis d'Orléans, ou de son oncle Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pourra prendre les rênes du pouvoir réel. En 1407, Jean sans Peur, qui a succédé à Philippe le Hardi, fait assassiner Louis d'Orléans ; c'est le

1. Chap. III, 72, trad. par Eric Hicks et Thérèse Moreau, *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage*, Paris, Stock/Moyen Âge, 1997, p. 317-318.

début de la sanglante guerre civile des Armagnacs (partisans des Orléans) et des Bourguignons. Profitant des désordres français, le roi d'Angleterre Henri V, désireux de réparer les pertes infligées à ses prédécesseurs par Charles V, relance la guerre de Cent Ans : en 1415, c'est la terrible défaite française d'Azincourt : l'héritier des Orléans, Charles (qui se fera un nom dans la poésie bien plus que dans la chevalerie), est fait prisonnier¹, si bien qu'en 1418 les Bourguignons ont les coudées franches pour prendre le contrôle de Paris. En 1419, Jean sans Peur est assassiné par les partisans du Dauphin, lequel sera renié par sa mère elle-même en 1420, au traité de Troyes qui scelle l'alliance des Anglais et des Bourguignons. La cour de France se replie sur Bourges. En 1422, Charles VI et Henri V meurent à quelques semaines de distance ; la situation du nouveau roi de France, Charles VII, est plus précaire que jamais. L'espoir ne renaîtra qu'en 1429 avec la survenue de Jeanne d'Arc, événement sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, puisque Christine sera encore là pour voir poindre cette nouvelle aurore.

1.3. L'Époux

La connaissance intime que Christine avait des milieux liés à la cour royale lui permit de faire la connaissance d'Étienne de Castel, qu'elle épousa en 1380, à l'âge de quinze ans. De dix ans son aîné, ce jeune clerc d'origine picarde, qui avait intégré le corps des secrétaires royaux, lui a été imposé par son père, ce dont Christine sera loin de se plaindre, estimant qu'elle n'aurait su elle-même mieux choisir. Elle vivra avec lui, à l'en croire, dix ans de bonheur ; il lui donnera trois enfants, par lesquels elle a encore des descendants aujourd'hui, étant ainsi, parmi tous les auteurs médiévaux, la seule dont peuvent se réclamer avec certitude quelques-uns de nos contemporains. Mais Étienne de Castel meurt brusquement, sans doute de la peste, entre le 29 octobre et le 7 novembre 1390, à Beauvais, alors qu'il accompagnait le roi de France², ne laissant pas même une tombe sur laquelle Christine pourra se recueillir. Commence alors la période la plus difficile de la vie de notre autrice : contrainte de pourvoir à l'éducation de ses trois enfants, ainsi qu'à l'entretien de sa belle-mère et d'une nièce, elle va refuser de se remarier (bien qu'elle avoue avoir été très courtisée au début de son veuvage) et va mettre à profit l'excellente éducation qui lui a été donnée pour se lancer dans une carrière intellectuelle et littéraire. Au début de *La Mutacion de Fortune*, écrite entre 1400 et 1403, et qui est son

-
1. On rappellera que Charles d'Orléans (1394-1465) resta captif en Angleterre durant un quart de siècle, pour le plus grand bien de la poésie française.
 2. Christine précisant l'année, le lieu et la circonstance, il a suffi à Françoise Autrand (*op. cit.*, p. 14) de consulter l'itinéraire du roi lors de ce voyage pour en déduire la date de la mort d'Étienne de Castel.

œuvre la plus ambitieuse (non moins de quatre volumes dans l'édition critique de Suzanne Solente¹), Christine va transposer son veuvage dans un récit allégorique : se présentant comme rescapée d'un naufrage dans lequel a péri le « pilote » de son navire, c'est-à-dire son mari, elle se réveille sur une plage et constate qu'elle est devenue... un homme ! D'où le titre de l'ouvrage qui parle de la « métamorphose » (*Mutacion*) opérée par la déesse présidant à la destinée (*Fortune*), dont Christine tente de se faire une alliée en soutenant qu'à quelque chose malheur est bon, puisque la perte de son mari lui a permis de faire preuve de volonté et de prendre activement part au mouvement intellectuel de son temps. L'étalage d'érudition dont elle fait preuve dans *La Mutacion de Fortune* – qui n'est, en effet, que partiellement narrative, car, passé le premier épisode, le récit cède la place à des discours didactiques et historiques – est donc aussi destiné à montrer qu'elle maîtrise aussi bien qu'un homme le savoir scolastique et qu'elle est capable d'ordonner sa matière aussi bien que les grands encyclopédistes des siècles précédents. D'abord poétesse, Christine avait écrit un certain nombre de ballades, dont la très célèbre « seulete sui e seulete veuil estre », manifeste de son veuvage et de sa fidélité à la mémoire de son mari. Ces œuvres allaient assez vite attirer sur elle l'attention, et l'encourager à se lancer dans la polémique « féministe » en attaquant de front l'idéologie du *Roman de la Rose*.

Au demeurant, la relation peut-être quelque peu idéalisée de Christine au souvenir de son mari montre à quel point la question du féminisme de notre autrice est complexe, car, outre qu'elle est une femme de son temps, qui ne se pose pas les mêmes questions que nous (la problématique du droit de vote lui eût par exemple certainement paru complètement incompréhensible), son mariage heureux ne semble pas l'avoir prédisposée à remettre en question cette institution : à la fin de la *Cité des dames*, elle exhorte en effet à la patience et à la résignation les femmes qui n'ont pas été aussi heureuses qu'elle en ménage, ce qui a pu décevoir ceux et surtout celles qui, de nos jours, auraient aimé reconnaître en elle tous les traits du féminisme moderne. Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur cette question, mais disons d'emblée que nous souscrivons complètement au jugement d'Anne Paupert pour qui Christine est tout simplement « aussi féministe qu'on pouvait l'être dans une société chrétienne du début du xv^e siècle ».

Nous savons que l'aînée des enfants de Christine, Marie, née en 1385, est devenue très tôt religieuse à Poissy, inspirant à sa mère un *Dit de Poissy*, qui raconte une visite faite à ce couvent en avril 1401, et qui se termine par un débat d'une casuistique typiquement médiévale, où une jeune femme dont le mari est prisonnier des Turcs et un jeune homme victime d'une belle indifférente se

1. Paris, Picard, « Société des Anciens Textes Français », 1959 (t. I-II), 1966 (t. III-IV).

demandent qui d'entre eux deux est le plus à plaindre. C'est selon toute vraisemblance à Poissy, auprès de sa fille, que Christine alla se réfugier à la prise de Paris par les Bourguignons en 1418 et c'est probablement là qu'elle composa ses dernières œuvres, les *Heures de contemplation sur la Passion de Notre-Seigneur* et, surtout, le *Ditié de Jeanne d'Arc*. Le seul témoignage d'époque que l'on ait sur sa mort est dû – ironie du sort ! – à un Anglais, William Worcester, secrétaire du duc de Bedford, qui nous assure que « Christine fut une dame illustre par la naissance et par les mœurs. Elle demeurait dans la maison des religieuses de Poissy près de Paris et elle vécut jusqu'à 1430 environ¹ ».

Des deux fils de Christine, nous avons conservé la trace de Jean Castel, qui fut comme son père, secrétaire royal. Né peu après 1385, il est mort avant sa mère, vers 1425. On lui doit un poème allégorique, *Le Pin*, recueilli parmi les œuvres poétiques d'Alain Chartier. L'arbre qui fournit son titre au poème symbolise une femme aimée, dont une énigme chiffrée, à la fin, dévoile le nom, qui pourrait être Jeanne. Jean Castel eut lui-même trois enfants, une fille nommée Jeanne et deux fils apparemment tous deux appelés Jean. Le premier, mort avant 1474, exerça le même métier que son père ; le second, décédé en février 1476, était devenu moine bénédictin en 1439 et fut engagé en 1461 comme chroniqueur par Louis XI ; nous lui devons une *Chronique abrégée* et plusieurs textes moraux : un *Specule* (= « Miroir ») *des pécheurs*, un *Miroir des dames* et une *Exhortation aux mondains* composée de six ballades. Il correspondit avec le Grand Rhétoriqueur George Chastellain avec qui il s'amusa à jouer sur la ressemblance de leurs deux noms (Castel/Chastellain).

2. Postures

2.1. La poétesse

C'est d'abord, comme on la dit, en tant que poétesse que Christine se fait connaître. Et de fait, son œuvre versifiée est importante. Elle comprend plusieurs recueils de ballades (« 100 ballades », sans doute commencées dès 1394, 50 ballades « de divers propos », quatre ballades « d'étrange façon », 100 *Ballades d'amant et de dame*, vers 1409-1410), mais aussi 16 virelais, deux lais (forme particulièrement complexe qu'elle est une des seules, au xv^e siècle, à avoir illustrée dans toute son ampleur), 69 rondeaux, une « complainte amoureuse » et 70 jeux « jeux à vendre » (poèmes en forme de jeux de société) : tous ces textes parcourent l'ensemble des petits genres poétiques promus par Guillaume

1. Cité par Françoise Autrand, *op. cit.*, p. 438.

de Machaut (1300-1377) et son disciple Eustache Deschamps (v. 1340 – peu après 1404). Cette production témoigne de l'aisance et même de la virtuosité de Christine dans le maniement de formes auxquelles elle dut sans doute être initiée assez précocement.

Christine a également écrit des poèmes plus étendus : l'*Epistre au dieu d'Amours* (1399), traduite en anglais dès 1402 par Thomas Hoccleve, le *Debat de deux amans* (1400), le *Livre des trois jugements* (1401), le *Dit de Poissy*, déjà évoqué, le *Dit de la Rose* (1402), le *Dit de la Pastoure* (1403), l'*Epistre a Eustace Morel* (1404), ainsi que des poèmes religieux : l'*Oroison Nostre Dame* (1402-1403), l'*Oroison Nostre Seigneur*, les *Quinze Joies Nostre Dame*, et des poèmes didactiques : les *Enseignements moraux* destinés à son fils Jean et les *Proverbes moraux*. Ces derniers seront traduits en anglais par Anthony Woodville dans la seconde moitié du xv^e siècle et imprimés par Caxton en 1478.

L'*Epistre Othea*, qui mêle vers et prose (prosimètre) est difficile à classer : mêlant allégorie, mythologie et didactisme moral, elle a été écrite, vers 1400-1401, et pourrait avoir été destinée à Henri IV d'Angleterre qui s'était fait le protecteur, à la mort du comte de Salisbury, du fils de Christine, Jean Castel. On y voit la déesse Othea s'adresser au héros troyen Hector pour évoquer, en vers octosyllabiques, une centaine de personnages mythologique, dont Christine glose ensuite, en prose, les caractéristiques. L'*Epistre Othea* a constitué l'un des plus grands succès de Christine : on n'en connaît pas moins de 46 manuscrits ; imprimée en France à quatre reprises, entre 1499 et 1522, dont deux sous le titre des *Cent histoires de Troye*, elle a également été traduite à deux reprises en anglais au xv^e siècle : l'une de ces traductions sera imprimée à Londres par Robert Wyer vers 1549.

Le *Livre du chemin de longue étude*, écrit entre le 5 octobre 1402 et le 20 mars 1403, raconte, pour sa part, en 6 398 vers, un voyage allégorique où semble planer un souvenir de la *Divine Comédie* de Dante : parcourant en songe tout d'abord l'Orient sous la conduite de la Sibylle de Cumès, Christine parvient au Paradis terrestre, d'où elle accède aux sphères célestes par l'échelle de Spéculation. Sagesse, Noblesse, Chevalerie, Richesse et Raison discutent alors du meilleur gouvernement possible, qui devrait être celui d'un seul homme pour toute la terre. Mais ne parvenant pas à se mettre d'accord sur son statut (doit-il être noble, guerrier, riche ou sage ? – on reconnaît là, moyennant l'assimilation des deux premières catégories, les fameux « trois états » de la société monarchique : noblesse, tiers-état et clergé), on s'en remet à l'exemple de Pâris qui avait à choisir entre les trois déesses antiques, pour laisser au prince le choix du meilleur gouvernement. On voit ici à quel point l'œuvre poétique de Christine est thématiquement liée à ses œuvres morales en prose.

Quant à la *Mutacion de Fortune*, que l'on a déjà évoquée, elle comprend, outre un long passage en prose, plus de 23 000 vers, dont un prologue en heptasyllabes : la partie autobiographique n'est elle-même que le prélude (première partie) à un nouveau voyage allégorique qui nous amène dans le château de Fortune (deuxième partie), nous fait découvrir les personnages qui y sont logés (troisième partie), les peintures à la fois didactiques et historiques qui en ornent la grande salle (quatrième partie) ; le texte se mue alors en une chronique universelle évoquant tour à tour les premiers royaumes (cinquième partie), les royaumes des Amazones et de Troie (sixième partie), et enfin les empires d'Alexandre et de Rome, avec quelques échappées sur l'histoire contemporaine (7^e partie). On retrouvera dans la *Cité des dames* plusieurs des personnages évoqués ici.

Enfin, la dernière œuvre de Christine, le *Ditié de Jehanne d'Arc*, premier texte consacré, encore de son vivant (il est daté de la fin du mois de juillet 1429), à la Pucelle d'Orléans et à ses exploits qui redonnent espoir à la France, est également un poème. Cet opus ultime conclut ainsi l'œuvre de Christine sur une note de joie et d'optimisme.

À l'instar de ses textes en prose, l'œuvre poétique de Christine se déploie donc sur de nombreux registres : politique, religieux, didactique et, évidemment, amoureux. *Les Cent ballades d'amant* et de dame constituent un véritable petit roman d'amour épistolaire, et certains textes documentent des formes particulières de sociabilité littéraire ; le *Dit de la Rose*, par exemple, nous raconte une réunion tenue au début de l'année 1402 (nouveau style) dans l'entourage de Louis d'Orléans :

Si fu voir qu'a Paris advint,	
Presens nobles gens plus de vint,	
Joyeux et liez* et senz esmois,	* enjoué
L'An quatre cen et un, ou mois	
De janvier, plus de la moictié	
Ains la date de ce dictié	
Du mois passé, quant ceste chose	
Advint en une maison close	
Et assemblée de nobles gens,	
Riches d'onnour et beaulx et gens.	
Chevaliers y ot de renom	
Et escuiers de vaillant nom.	
Ne m'estuet* ja leurs noms nommer,	* il faut

Mais chascun les seult* bons clamer ;	* a coutume
Notables sont et renommés,	
Des plus prisiez* et mieulx amez : ¹	* appréciés

Quant au *Dit de la Pastoure*, il s'inspire du *Bon Berger*, traité de Jean de Brie écrit en 1379 pour Charles V et documente le goût des « bergeries » qui fleurit dès le xv^e siècle (Marie-Antoinette n'a rien inventé) dans les milieux curiaux.

2.2. La politique et la moraliste

Christine va rapidement tirer parti des appuis qu'elle a trouvés dans les plus hautes sphères de la Société : la reine de France Isabeau de Bavière, les ducs Philippe de Bourgogne, Jean de Berry (l'homme des *Très riches heures*) et Louis d'Orléans sont ses interlocuteurs et ses commanditaires. Sa fréquentation précoce de la cour, d'abord directement, du vivant de Charles V, puis par l'intermédiaire de son mari, l'y a bien sûr aidée, mais il n'est pas moins indéniable que Christine a un talent particulier pour s'adresser aux Grands et les intéresser à ses écrits. On lui commande ainsi des œuvres que l'on pourrait dire apologétiques, comme sa biographie déjà évoquée de Charles V. Une rumeur persistante, réévaluée tout récemment à nouveau frais par Sarah Delale², tente de lui attribuer également l'anonyme *Livre des faits du bon Messire Jehan le Maingre dit Bouciquaut*, fameux homme de guerre du début du xv^e siècle. Si l'anonymat n'est guère une habitude de notre autrice, qui paraphe souvent ses œuvres d'un « Je Christine » retentissant, il pourrait ici s'expliquer par souci de prudence : le texte semble avoir été rédigé entre 1406 et 1409 (qui est justement une période un peu creuse dans l'activité littéraire de Christine) ; or, l'assassinat de Louis d'Orléans en 1407 a fortement perturbé les jeux d'alliances aristocratiques et une commande antérieure à l'assassinat avait toutes les chances de ne plus être agréée aussi favorablement après celui-ci. Les fortes analogies structurelles et stylistiques entre le *Charles V* et le *Bouciquaut* montrent par ailleurs que si le texte n'est pas de Christine, il est très certainement, comme dirait La Fontaine, de sa sœur, ou à tout le moins de quelqu'un qui a été à son école.

Le *Livre du corps de policie* (composé entre 1404 et 1407) appartient au genre des « miroirs des princes » : figurant le souverain comme la tête, Christine file la métaphore selon un procédé bien connu, en identifiant les membres aux

1. Christine de Pizan, *Dit de la rose*, in *Œuvres poétiques*, éd. par Maurice Roy, Paris, Firmin-Didot, « Société des Anciens Textes Français », t. 2, 1891, v. 25-40, p. 30. Nous interprétons la date donnée par Christine dans le style de Pâques : nous sommes donc bien en 1402.
2. Communication du 11^e colloque international Christine de Pizan, Lausanne et Genève, 19-22 juin 2024.

divers « états » du corps social : les bras et les mains représentent les nobles, la poitrine, les jambes et les pieds, le peuple. Une traduction anglaise en a été imprimée par John Skot en 1521.

Quant à l'*Avision Christine* (1405), bien qu'en prose, elle se rattache autant au *Chemin de longue étude* et à la *Mutacion de Fortune* qu'aux textes politiques et moraux évoqués ici : elle raconte en effet un nouveau voyage allégorique au cours duquel Christine rencontre la personnification de la France que ses nouvelles dames de compagnie, Fraude, Avarice et Volupté, retiennent en prison après avoir évincé Vérité, Justice et Chevalerie. Survient alors Opinion, qui finit par s'effacer devant Philosophie, laquelle s'efforce de consoler Christine (souvenir de la *Consolation philosophique* de Boèce), qui se met à lui raconter sa vie. Ce texte particulièrement émouvant, mêlant autobiographie, allégorie, critique politique et admonestation morale, est l'un des carrefours de l'œuvre de Christine, où se retrouvent tous les thèmes qui lui sont chers. Précisons ici que les christinistes ne sont pas toutes et tous d'accord sur la datation relative de la *Cité des dames* par rapport à l'*Avision Christine* : si la date de cette dernière (1405) est certifiée par l'autrice elle-même, la question de savoir si la *Cité des dames* et le *Livre des trois Vertus* lui sont antérieurs ou postérieurs n'est toujours pas définitivement tranchée ; les éditrices de notre édition de référence penchent cependant (p. 22-24), à la suite d'Andrea Valentini¹, pour l'idée que l'*Avision* serait antérieure aux deux autres textes, qui la suivraient de près, la datation traditionnelle du *Livre des trois Vertus* entre le printemps et le 7 novembre de l'année 1405, leur semblant sujette à caution.

Quoi qu'il en soit, l'écriture de ces trois œuvres semble s'être succédé dans un mouchoir de poche, la datation du *Livre des trois Vertus* pouvant difficilement être de beaucoup postérieure à 1406. De fait, cet ouvrage, également appelé *Trésor de la Cité des dames*, car il constitue, en quelque sorte, le « règlement interne » de cette dernière, en est la suite directe, comme le précise explicitement Christine :

Après ce que j'oz ediffiee a l'ayde et par le commandement des troys Dames de Vertus, c'est assavoir Rayson, Droicture et Justice, *La Cité des Dames* par la fourme et maniere que ou contenu de la dicte cité est declairié, je, comme personne traveillie [fatiguée] de si grant labour avoir accompli et mis sus, mes membres et mon corps lassez pour cause du long et continuel excercite estant en

1. Andrea Valentini, *La Cité des dames de Christine de Pizan entre philologie auctoriale et génétique textuelle*, Genève, Droz, « Publications romanes et françaises », 2023, p. 16-25.

oyseuse [oisiveté] et querant repos, s'apparurent a moy de rechief [de nouveau], gaires ne tarderent, les susdictes troys glorieuses, en disant toutes trois parolles d'une meisme substance¹.

Le *Livre des trois Vertus* déroule ainsi une série de conseils pratiques donnés à trois catégories de femmes (encore la structure tripartite – Christine aurait décidément fait une bonne normalienne !) : les « princesses et haultes dames », à qui sont consacrés 27 chapitres, les « dames et damoiselles » (13 chapitres) et les « femmes d'estat, bourgoises et femmes de commun peuple » (14 chapitres). C'est un des textes de Christine à avoir connu le plus grand succès : on en a conservé une vingtaine de manuscrits ; il sera imprimé en 1493 (par Antoine Vérard), en 1503 et encore en 1536, et bénéficiera d'une traduction en portugais, imprimée à Lisbonne en 1508. Sa lecture éclaire ainsi les recommandations données à la fin de la *Cité des dames* en transposant sur les catégories sociales contemporaines les vertus que le premier ouvrage allait chercher chez des femmes de la mythologie et de l'histoire.

D'autres textes de Christine sont plus directement liés à l'actualité politique : l'*Epistre à la royne Isabeau* (1405) met en garde la reine de France contre les menées de Louis d'Orléans, qui foment une expédition contre les ducs de Bourgogne et de Limbourg et le comte de Nevers ; les *Lamentacions sur les maux de la France* (23 août 1410) évoquent la marche sur Paris de Jean de Berry pour soustraire le roi fou à l'influence du duc de Bourgogne ; le *Livre de la Paix* (1412), dédié au fils aîné de Charles VI, appelle à la cessation des hostilités au moment où fait rage la Guerre civile entre partisans de Jean sans Peur et de Charles d'Orléans ; l'*Epistre de la prison de vie humaine* (terminée le 20 janvier 1418) est une lettre de consolation à Marie de Berry (fille du duc Jean), dont le mari et l'un des fils ont été capturés et le gendre tué à la bataille d'Azincourt.

On trouve même parmi les textes de Christine un traité d'art militaire, le *Livre des faits d'arme et de chevalerie* (1410), inspiré des auteurs latins Végèce et Frontin.

Et les hommes, nous demandera-t-on peut-être ? Ils ne sont pas oubliés, puisqu'à la suite directe de l'écriture du *Livre des trois Vertus*, c'est-à-dire très vraisemblablement entre le 7 novembre 1405 et le début de l'année 1406, Christine va rédiger un *Livre de la Prod'ommie de l'homme* qui traite en 28 chapitres des trois (!) parties du corps par lesquelles l'homme peut accéder à la vertu, à savoir le cœur, la bouche et les mains. La matière est inspirée d'un texte traditionnellement attribué à Sénèque, mais en réalité de Martin de

1. Christine de Pizan, *Le Livre des trois Vertus*, éd. par Charity Cannon Willard, Paris, Champion, « Bibliothèque du xv^e siècle », 1989, p. 7.

Braga (510-579), *De quattuor virtutibus*, traduit en français en 1403 par Jean Courtcuisse. La version révisée de ce traité, sous le nom de *Livre de Prudence*, semble avoir été offerte vers 1406 à Louis d'Orléans.

On peut ainsi estimer que Christine n'a négligé aucune des voies possibles d'encouragement à la vertu et au courage politique. Dans les temps difficiles qu'elle a vécus, son œuvre constitua un inestimable viatique pour les âmes troublées.

2.3. L'éditrice

Pour copier et répandre ses œuvres, qu'elle écrit, comme on l'a vu, à un rythme soutenu, pour ne pas dire frénétique, Christine s'est muée en une véritable cheffe d'entreprise : employant copistes, enlumineurs et sans doute parchemineurs et papetiers, elle a veillé plus scrupuleusement qu'aucun autre auteur du Moyen Âge à la diffusion et à la survie de son œuvre. Doit-on en conclure qu'elle fut, comme on le lit souvent, la première « femme de lettres » de la littérature française ? Les choses sont un peu plus complexes. Il est vrai que la plupart des auteurs qui l'ont précédée étaient soit des grands seigneurs, pour qui l'écriture n'était qu'un passe-temps (ce sera encore le cas, au ^{xv}^e siècle, de René d'Anjou et de Charles d'Orléans), soit des clercs vivant de privilèges ecclésiastiques (tels Machaut ou Froissart et sans doute déjà Chrétien de Troyes), soit des poètes itinérants dépendants des largesses – souvent assez aléatoires – d'un public disparate et dispersé. Mais, à la vérité, nous sommes trop peu renseignés sur les moyens d'existence exacts des écrivains médiévaux pour pouvoir affirmer que Christine fut vraiment la première à vivre uniquement de sa plume ; d'ailleurs, ne reçut-elle pas de substantielles gratifications de ses commanditaires nobles ? On ne trouve rien de comparable, dans sa vie, au geste de bravade de Mozart tournant le dos à son protecteur l'évêque de Salzbourg pour devenir, comme l'a montré l'analyse célèbre de Norbert Elias, le premier artiste indépendant de l'histoire de la culture occidentale. Le cas de la littérature est certes un peu différent, et à ce compte-là, on rappellera qu'un Rutebeuf, dès le ^{xiii}^e siècle, a pu être décrit comme un poète choisissant déjà relativement librement certains de ses sujets et de ses combats, et dont la (soi-disant) misère aurait précisément été due à son isolement dans le monde littéraire de son temps.

Si, cependant, le cas de Christine peut faire figure de nouveauté, c'est d'abord parce qu'elle est une femme, à qui revenus seigneuriaux et bénéfices ecclésiastiques sont par définition interdits ; et ensuite parce qu'elle semble en effet bien la première à avoir associé la direction d'un atelier de copistes – commerce en plein essor en ces temps de pré-humanisme – à la promotion d'une œuvre personnelle.

On a conservé une cinquantaine de manuscrits issus de son officine. Dans un article pionnier de 1980, Christine Reno et Gilbert Ouy s'attelaient à la tâche de l'« identification des autographes de Christine de Pizan¹ », avec un optimisme dont on est aujourd'hui – il faut bien le dire – un peu revenu : la fabrication du livre, avant l'invention de l'imprimerie, était en effet soumise à des normes graphiques extrêmement standardisées, et s'il est relativement aisé de déterminer, à l'intérieur d'un même manuscrit, les changements de mains successifs, les comparaisons d'un manuscrit à l'autre n'aboutissent pas toujours à des résultats assurés. Qui plus est, aucun document ne nous livre les noms des collaborateurs de Christine ; au-delà du fait évident qu'elle ne fut pas la seule copiste de son atelier, nous ne pouvons donc faire que des hypothèses dont on épargnera ici les détails à notre lecteur².

Sur les 27 manuscrits subsistants de la *Cité des dames*, huit sont considérés comme provenant de l'atelier de Christine : cinq d'entre eux sont conservés à Paris, un à Londres, un à Bruxelles, et un (fragmentaire) à Leyde. Il se répartissent en deux versions : V1 (trois manuscrits) et V2 (cinq manuscrits). De l'une à l'autre, la langue est devenue plus fluide, l'ordre de certains chapitres a été modifié, et V2 ajoute au livre un épilogue en forme de recommandation aux lectrices. Ces deux « éditions » successives attestent donc clairement le soin que Christine mettait non seulement à copier, mais surtout à améliorer ses œuvres. Le manuscrit BnF fr. 1179 est le premier témoin de V2. Suivent ensuite les manuscrits de Bruxelles (B, KBR 9393), celui dit « du Duc » (D, Paris BnF, fr. 607), celui dit « de la Reine » (R, British Library, Harley 4431) et, enfin le manuscrit P (Paris, BnF, fr. 1178). B et D seraient de 1408, R et P de 1413-1414, P étant sans doute le plus récent. On notera qu'à cette époque où l'usage du papier commence de se répandre, ces quatre manuscrits sont tous en parchemin, signe sûr de ce qu'ils ont été rédigés à l'intention d'une élite. Les quatre éditions modernes de la *Cité des dames* ont pris pour base trois manuscrits différents : Maureen Curnow a privilégié D, Monika Lange et Earl Jeffrey Richards se sont basés sur R, Anne Paupert et Claire le Ninan, dans notre édition de référence, sur P, arguant qu'il s'agissait vraisemblablement là du dernier état du texte revu par Christine.

Notre autrice a aussi contrôlé le programme iconographique de ses œuvres et s'y est toujours faite représenter de la même façon, vêtue d'une robe bleue et coiffée d'une cornette blanche, silhouette que l'engouement moderne pour

1. Christine Reno et Gilbert Ouy, « Identification des autographes de Christine de Pizan », *Scriptorium*, 34 (1980), p. 221-238.
2. Pour plus de précisions, voir Gilbert Ouy, Christine Reno et Inès Villela-Petit, avec la collaboration d'Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck, *Album Christine de Pizan*, Turnhout, Brepols, 2012, et Olivier Delsaux, *Manuscrits et pratiques autographes chez les écrivains français de la fin du Moyen Âge. L'exemple de Christine de Pizan*, Genève, Droz, 2013.

Christine a largement popularisée. Dans le cas de la *Cité des dames*, tous les manuscrits de la version V2 semblent avoir été illustrés par la même personne, que l'on appelle traditionnellement, pour cela, « le Maître de la *Cité des dames* ». Pourrait-il s'agir de cette Anastasie dont Christine fait l'émouvant portrait, à la suite de l'évocation des femmes peintres de l'Antiquité, dans la deuxième partie de la *Cité des dames* ? Ce témoignage est, de fait, le seul qu'elle nous ait laissé sur une collaboratrice de son atelier :

Je congnois au jour d'ui une femme que on appelle Anastaise, qui tant est experte et apprise a fere vigneteures [rincaux de vigne] d'enlumineure en livres et champaignes d'istories [fonds ornés] qu'il n'est mencion d'ouvrier en la ville de Paris, ou sont les meilleurs du monde, qui point l'en passe ne qui aussi doucement face fleureteure et menu ouvrage comme elle feroit, ne de qui on ait plus chere la besongne, tant soit le livre riche ou chier que on a d'elle, qui finer en puet. Et ce scay je par experience, car pour moy meismes a ouvré aucunes choses qui sont tenues singulieres entre les vignettes des autres ouvriers. (CD II, 41, 392-394)

Notons cependant une particularité du manuscrit P : la seule femme en bleu, au second plan parmi les autres femmes qui accueillent les trois Dames a une coiffe noire, tandis qu'une femme à cornette blanche à côté d'elle est habillée en vert ; l'illustrateur (ou l'illustratrice) semble donc avoir commis là une confusion, d'autant plus que sur les autres miniatures c'est la femme en vert qui a une coiffe noire. Peut-on imaginer que Christine ait, en l'occurrence, mal supervisé son enlumineur ? À moins qu'elle ait voulu s'absenter de l'ultime image du manuscrit...

3. Les compagnons de route

3.1. Eustache Deschamps

Bien que *Le Miroir de mariage* d'Eustache Deschamps ne soit pas toujours un ouvrage très favorable à la cause des femmes et s'inscrive plutôt dans la tradition de la misogynie cléricale, le principal disciple de Guillaume de Machaut s'est vu gratifié par Christine d'une *Epistre* extrêmement élogieuse¹. Il doit sans doute cet honneur à un certain mentorat qu'il a pu exercer sur notre poétesse. Codificateur, dans son *Art de ditier*, des formes poétiques léguées par Machaut et qui régiront la poésie française jusqu'à Clément Marot (lai, ballade, rondeau, virelai), il apparaît, au moment où Christine entre en poésie, comme le maître

1. Christine de Pizan, *Une Epistre a Eustace Morel*, in *Œuvres poétiques*, éd. par M. Roy, Paris, SATF, t. 2, 1891, p. 295-301.

incontesté d'un art poétique en plein renouveau. Pratiquant tous les styles et tous les registres, il a, à travers son œuvre, forte de 82 000 vers (abondance qui fait de lui, si l'on ose dire, le Victor Hugo du ^{xiv}^e siècle), abordé tous les sujets : de l'amour à la satire, de la célébration au canular, de la politique à l'introspection, en passant par le compte rendu de voyage et l'éloge de la vie simple¹. En écrivant son *Epistre à Eustace Morel* (surnom par lequel Eustache se désignait volontiers lui-même et que ses contemporains semblent avoir privilégié pour le nommer), Christine ne fait évidemment aucune allusion aux moqueries envers les femmes dont Deschamps saupoudre son œuvre, mais rédige un véritable exercice d'admiration envers son « chier maistre et ami » (v. 6). Datée du 10 février 1403 (donc de 1404, puisque l'année commençait alors à Pâques), cette épître de 212 vers est de peu antérieure à la mort d'Eustache et salue en lui l'auteur satirique et moraliste qui a su dévoiler l'hypocrisie, voire la corruption de la société de son temps. Non sans amertume, Christine laisse en effet entendre qu'elle a souffert des mépris du monde et qu'elle a trouvé une confirmation de son expérience, ainsi qu'une consolation, dans l'œuvre décapante et démystifiante de son aîné. Elle dit lui devoir son initiation au « stille clergial » propre à ceux « qui en science leurs temps usent » (v. 21-22) et conclut en signant « Ta disciple et ta bienveillant » (v. 212). L'écriture du poème, usant de rimes équivoques non exemptes de virtuosité (ainsi fait-elle rimer, v. 153-154, *coiffe* et *quoy fe*, première syllabe du mot *feroye* – « ferais » – qui se termine au début du vers suivant) constitue de toute évidence un exercice d'émulation en hommage à l'art savant de l'héritier de Machaut. En même temps, cette reconnaissance de dette constitue la dernière allusion médiévale à Deschamps, dont la mémoire, contrairement à celle de Christine, ne lui survécut guère.

3.2. Oton de Grandson

Autre poète contemporain dont Christine a fait l'éloge, Oton de Grandson (v. 1340-1397) peut être considéré comme le plus grand lyrique de la fin du ^{xiv}^e siècle. Si sa palette est nettement moins riche et variée que celle d'Eustache Deschamps, il n'en a pas moins joué un rôle déterminant dans l'évolution de la poésie amoureuse de son temps : perpétuant en apparence la pose convenue du chevalier amoureux d'une dame inaccessible, il apparaît en réalité, si l'on y regarde de plus près, beaucoup plus attentif que nombre de ses prédécesseurs

1. D'une bibliographie aujourd'hui assez fournie sur Eustache Deschamps, citons au moins, pour son clin d'œil à Christine de Pizan, Thierry Lassabatère, *La Cité des hommes. Eustache Deschamps, expression poétique et vision politique*, Champion, « Études d'histoire médiévale », 12, 2011.

à la voix et à la revendication des femmes. Christine ne s'y est pas trompée, qui évoque Oton à deux reprises dans son œuvre, à savoir dans l'*Epistre au dieu d'Amour* :

Le bon Othe de Grançon le vaillant, Qui pour armes tant s'alla traveillant, Courtois, gentil, preux, bel et gracieux Fu en son temps, Dieux en ait l'ame es cieulx ! Car chevalier fu moult bien entechié*.	* pourvu de nombreuses qualités
Qui mal lui fist je tiens qu'il fist pechié, Non obstant ce que lui nuisi Fortune, Mais de grever* aux bons elle est commune. Car en touz cas je tiens qu'il fu loiaulz, D'armes plus preux que Thalemon Ayaux*. Onc ne lui plot personne diffamer, Les dames vould servir, prisier, amer ¹ .	* nuire * Ajax, fils de Télamon

et dans *Le Débat de deux amants* :

Des trespassez encore puis conter : Du bon Othe de Grançon raconter Avez assez Ouï comment du bien ne fu lassez, En lui furent tous les biens amassez. De Vermeilles Hutin* mie effacez D'entre les bons Ne doit estre, Dieu lui face pardons ² !	* chevalier renommé de la même époque
---	--

On aura noté que les qualités poétiques d'Oton sont ici passées sous silence. Le fait est que sa mort en duel en 1397 (il avait été faussement accusé de l'assassinat du duc de Savoie Amédée VII, en réalité mort d'un accident de chasse), avait considérablement ému la cour de France : Charles VI avait innocenté Oton vers 1395 et l'on ne peut pas exclure que Christine ait fait sa connaissance à cette occasion. On comprend, dans ces circonstances, qu'elle insiste sur ses vertus chevaleresques, mais celles-ci restaient inséparables de son œuvre poétique qui, même si elle n'était pas évoquée explicitement par Christine, est à l'évidence incluse dans son éloge. On rappellera par ailleurs que le *Dit de la Rose* semble bien illustrer une rencontre liée à la coutume alors de la Saint-Valentin ; or, Oton a été l'initiateur de ce thème dans la poésie européenne³.

1. Christine de Pizan, *Epistre au dieu d'Amour*, v. 233-244, in *ibid.*, p. 8-9.

2. Christine de Pizan, *Le Débat de deux amants*, v. 1614-1621, in *ibid.*, p. 97.

3. Voir Alain Corbellari, *Oton de Grandson*, t. 47 de l'*Histoire littéraire de la France*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2021.

Mais plus important encore, en regard de la revendication féministe de Christine, Oton peut apparaître comme son allié dans la prise en compte du point de vue de la femme dans ses poèmes. Ainsi, sa *Ballade de Saint Valentin double* fait alterner la voix du poète et celle de la dame, et une série de ballades qui se lisent à la fin de son plus important manuscrit font entendre un je féminin. Dans l'une d'entre elles, le poète se compare à Médée :

A Medee me puis bien comparer
 Qui, a grant tort, fu de Jason traïe.
 Il ly promist, par decepvant* parler, * trompeur
 Foy, loiaulté pourter toute sa vie.
 Maist tost luy fuy fu sa promesse mentie.
 Quant de lui ot faicte sa volunté,
 Il la laissa par sa grant tricherie*. * fausseté
 Ainsy le faict cuer plain de faulceté¹.

Et dans une autre il dénonce la confusion que les mauvaises mœurs du temps présents risqueraient d'entretenir entre femmes vertueuses et femmes pécheresses :

Se Lucresce, la tresvaillant romaine,
 Ou la belle troienë Ecuba,
 Ou Elie, qui fut de tieul bien plaine
 Qu'en volenté chastement se garda,
 Revenoient [or] en vie,
 Au jour d'uy a tant de mal et d'envie
 Qu'on lez compareroit, ce m'est [avis],
 A Dalida, Jesabel et Tahis².

De tels exemples, exceptionnels dans la poésie masculine de cette époque, suffisent à montrer à quel point Oton de Grandson a pu être reconnu, si l'on ose dire, comme un frère d'armes de Christine de Pizan.

3.3. Jean Gerson

Jean Le Charlier, dit Jean Gerson (1363-1429), chancelier de Notre-Dame de Paris, n'est pas poète, mais théologien, ce qui rend d'autant plus remarquable son engagement en faveur de Christine. Il est en effet le seul clerc à avoir pris

1. Oton de Grandson, *Poésies*, éd. par Joan Grenier-Winther Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 2010, pièce LXXIV, v. 1-8, p. 334.
2. *Ibid.*, pièce LXXVII, v. 1-8, p. 340. L'exemple de Lucrèce et le contre-exemple de Jézabel se retrouveront dans la *Cité des Dames*. Par ailleurs, si Hécube, Dalila et la courtisane Thaïs sont des figures bien connues, l'identification d'Élie a, en revanche, donné plus de fil à retordre aux exégètes modernes : il s'agit en fait de la matrone romaine Bilis, évoquée par saint Jérôme, source citée au Moyen Âge par le seul Eustache Deschamps, dans le *Miroir de mariage* duquel Oton a trouvé son histoire.

ouvertement sa défense lors de la « Querelle de la Rose » (que l'on abordera plus en détail au chapitre suivant) et, à ce titre, il peut sans doute apparaître comme le principal artisan de la considération dont Christine a fini par jouir de la part du milieu intellectuel parisien du début du xv^e siècle. Au demeurant, la prise de position de Gerson, et les quelques échanges qui l'ont immédiatement suivie constituent les seuls témoignages de ses liens avec Christine, ni l'un ni l'autre n'ayant fait par la suite d'allusion à une relation qui se serait poursuivie entre eux.

Théologien et prédicateur, Gerson est l'auteur d'une œuvre dont nous connaissons plus de 500 titres, dont une bonne centaine de sermons tant en français qu'en latin¹. Nommé en 1389 chancelier de Notre-Dame de Paris par l'entremise de son maître Pierre d'Ailly, il acquiert vite une grande notoriété et est invité, dès 1391, à prêcher devant le roi et la cour, où Christine a pu le rencontrer. En 1392, Gerson commence d'enseigner la théologie à la Sorbonne, où il restera jusqu'en 1415, et en 1393, il devient aumônier du duc de Bourgogne. Il se brouillera néanmoins avec le parti bourguignon après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, car il s'opposera violemment à la justification par Jean Petit du meurtre considéré comme tyrannicide. Auteur du traité *De vita spirituali animae*, qui affirme la supériorité du concile sur le pape, Gerson a eu comme préoccupation majeure de mettre fin au grand Schisme, qui divisa l'Église de 1378 à 1418, un sujet que Christine, soit dit en passant, n'évoqua que très marginalement. Prônant une solution de conciliation, Gerson participe en 1409 au Concile de Pise qui, comme on le sait, n'a pour seul résultat que de nommer un troisième pape, et, de 1415 à 1418, au Concile de Constance qui met enfin un terme au Schisme. À son retour, le parti bourguignon ayant triomphé à Paris, il se retire au couvent des Célestins de Lyon, où il retrouve son jeune frère Jean, qui sera son copiste et son éditeur. Cette fin de vie monastique est parallèle à celle de Christine de Pizan, mais ici encore rien ne permet de dire que nos deux auteurs aient pu être au courant de leurs expériences de réclusion respectives.

1. Voir *Jean Gerson écrivain. De l'œuvre latine et française à sa réception européenne*, études réunies par Isabelle Fabre, Genève, Droz, 2024.

II

Pour ou contre les femmes : une querelle bi-millénaire

1. Les adversaires des femmes

1.1. Ovide et Juvénal

On est tenté de dire que la misogynie est vieille comme le monde. Deux auteurs latins, cependant, en sont plus particulièrement les illustrateurs dans la tradition occidentale : Ovide n'est en effet pas seulement le poète des *Amours* et des *Héroïdes*, mais aussi de celui de l'*Art d'aimer* que seule une lecture naïve peut faire passer pour un texte respectueux du sexe féminin. En réalité, et le Moyen Âge l'avait déjà bien compris, il s'agit là de ce que l'on appellerait aujourd'hui un « manuel de drague », ce dont les *Remèdes à l'amour* qui lui font suite achèvent de nous convaincre à travers les conseils cyniques qu'ils donnent pour se débarrasser des femmes que l'on a séduites. Christine de Pizan ne mâche pas ses mots lorsqu'elle l'évoque dans la *Cité des dames* :

Ovide fu homme soubtil¹ en l'art et science de poisie, et moult ot grant et vif entendement en ce a quoy il s'occuppa. Toutevoie son corps laissa couler en toute vanité et delit de char, non mie en une seule amour, mes abandonné a toutes femmes, se il peust, ne il n'y garda mesure ne loyauté, ne tenoit a nulle ; et tant comme il pot en sa jennesce, henta celle vie, de laquelle chose en la parfin en ot le guerredon et la paie qui a tel cas affiert, c'est assavoir diffame et perte de biens et de membres, car pour sa grant lubr[i]eté [lubricité], tant de fait en lui meismes comme de parole en conseillant aux autres mener semblable vie que il menoit, i en fu mené en excil. (CD I, 9, 240-242)

Cette explication de la sentence d'exil qui a frappé Ovide est sujette à caution, mais elle entrait trop bien dans l'argumentation de Christine pour que celle-ci se prive de cette allusion qui donne à son récit un véritable caractère d'*exemplum*. Cependant, comme on le verra dans l'examen des sources de la *Cité des*

1. Soulignons ce terme de « subtil », que l'on retrouvera souvent sous la plume de Christine, et qui est, depuis Guillaume de Machaut (voir Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « *Un engin si soutil* », *Guillaume de Machaut et l'écriture au xiv^e siècle*, Paris, Champion, 1985), l'un des maîtres-mots de la poésie de la fin du Moyen Âge : il désigne le degré supérieur du raffinement poétique et intellectuel.

dames, Christine n'en est pas moins une lectrice assidue d'Ovide, dont l'œuvre avait, dès le XII^e siècle, constitué l'une des principales sources d'inspiration des écrivains courtois : sa description de l'*innamoramento*, en particulier, a exercé une influence décisive sur la doctrine médiévale des effets de l'amour, et ses *Métamorphoses*, intégralement traduites et munies de gloses allégoriques, fourniront la matière de l'*Ovide moralisé*, vaste compilation rédigée vers 1320, qui, infatigablement démarquée par tous les auteurs français, restera jusqu'à la fin du Moyen Âge une somme incontournable de connaissances mythologiques.

Quant à Juvénal, Christine ne le cite pas, mais les auteurs misogynes de son temps et déjà les Pères de l'Église n'ont pas manqué d'évoquer sa VI^e satire, « contre les femmes », modèle que même Boileau imitera encore au XVII^e siècle. De nombreux poèmes du XIII^e siècle, *Le Blasme des femmes*¹, *Le Chastie-Musart*, l'*Évangile aux femmes* ou le *Dit des cornettes* en poursuivront la veine, et un auteur comme Matheolus, auquel on reviendra un peu plus loin, en sera particulièrement marqué.

1.2. Jean de Meun et la « Querelle de la Rose »

Lorsque, vers 1230, un certain Guillaume de Lorris – dont ne savons strictement rien en dehors de ce que nous en dit son continuateur Jean de Meun – rédige son *Roman de la Rose*, il entend y « enclo[r]e [tout] l'art d'amour » (v. 38). L'histoire de ce jeune homme de vingt ans qui pénètre dans un verger clos de murs et peuplé de personnages allégoriques figurant les adjuvants et les opposants de sa quête, se termine de manière dysphorique : il n'a pas réussi à cueillir la rose entrevue dans un détour du verger grâce aux cristaux réfléchissants de la fontaine de Narcisse. Mais son texte est-il vraiment achevé ? La chose est difficile à dire, puisque Jean de Meun, une quarantaine d'années plus tard, va entreprendre de donner aux 4 000 vers de Guillaume une suite de plus de 16 000 vers qui assurera le succès européen de cet ouvrage que l'on peut considérer comme l'un des très rares « best-sellers » de la littérature en ancien français : il connaîtra même encore, au XVI^e siècle, les honneurs de l'imprimerie. À la délicatesse et à la retenue de Guillaume de Lorris, Jean de Meun oppose son encyclopédisme naturaliste, son franc-parler parfois provocateur et sa misogynie : il défend l'amour libre et la communauté des femmes, et fait l'éloge, en termes fort crus, de « l'œuvre de Nature », dans un mélange d'évangélisme, de néo-platonisme et d'art d'amour ovidien. Par une anticipation de

1. Voir l'édition de ce texte, en compagnie d'autres petits poèmes misogynes, dans *Poemetti misogini antico-francesi*, éd. par Mario Pagano, Catania, Facoltà di Lettere e Filosofia, 1990-1999 (2 vol.).

la doctrine saussurienne de l'arbitraire du signe¹, Jean de Meun propose, de manière évidemment provocatrice, de remplacer le mot « reliques » par le mot « couilles² », ce qui donne le ton de son style et de son argumentation. Après d'interminables, mais savoureux, discours portés par des personnages allégoriques que l'on peut soupçonner d'être les porte-paroles de l'auteur (Ami, la Vieille, Nature, Genius), le narrateur finit par cueillir la rose par la force, d'une manière, donc, fort peu courtoise ; on dirait aujourd'hui « à la hussarde ».

On a longtemps cru que le point de départ de la Querelle de la Rose était la mise en circulation, en 1399, de l'*Epistre au dieu d'Amours* de Christine de Pizan. Mais ce long poème, qui, certes, prend la défense des femmes, demeure dans la pure tradition courtoise et n'a rien d'une œuvre polémique. En réalité, la querelle semble être née en 1401 dans un petit cercle d'érudits parisiens, dont Christine, qui s'était déjà fait un nom par ses poésies, faisait sans doute partie, mais surtout animé par Jean de Montreuil et les frères Pierre et Gontier Col. Ce sont en effet ces derniers qui ouvrent les feux en produisant une série de textes brefs défendant la conception de l'amour et les opinions morales exprimées dans *Le Roman de Rose*, et plus particulièrement dans la partie due à Jean de Meun. En février 1402, Christine, qui n'a pas lu ces textes sans impatience, entreprend, dans une brève épître adressée à la reine de France, de dénoncer cette offense faite aux femmes. C'est son premier texte en prose, et la polémique qu'il va susciter lancera véritablement la carrière de notre autrice. En effet, Jean de Montreuil et les frères Col ne vont pas tarder à répondre, et plutôt vertement, à l'impertinente : qui est donc « cette femme », disent-ils, qui ose critiquer ce grand auteur déjà classique qu'est Jean de Meun ? Mais Christine ne se laisse pas démonter : pour elle, il n'est pas d'« autorité » qui ne soit à l'abri de la contestation. La Querelle – la première d'une littérature française qui s'en fera une spécialité et presque une marque de fabrique – prend même un tour étonnamment moderne, et qui nous parle tout particulièrement aujourd'hui, lorsque les adversaires de Christine lui rappellent qu'il ne faut pas confondre ce que pense l'auteur et ce que disent ses personnages. Christine a alors beau jeu de faire remarquer que lorsque Jean de Meun écrit (littéralement !) que les femmes sont « toutes des putes³ », la distinction de l'auteur et du personnage lui semble singulièrement hypocrite.

1. En fait, c'est déjà la position d'Hermogène dans le *Cratyle* de Platon, mais Jean de Meun ne le savait probablement pas.

2. *Le Roman de la Rose*, v. 71710-71720, éd. par Armand Strubel, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1992, p. 394.

3. « Toutes estes, serez ou fustes/De fait ou de volenté pustes ! » (*Le Roman de la Rose*, op. cit., v. 9159-9160, p. 496).

Eric Hicks a apporté, dans son édition de 1977, toute la clarté nécessaire au dossier complexe de la Querelle : recensant non moins de trente-deux textes, écrits entre avril 1401 et début 1403 (éventuellement 1404 pour le dernier), il a minutieusement retracé le déroulement et la chronologie d'une discussion qui ne fut pas toujours très amène. Bien que Christine soit gratifiée des titres de « honnourée et sçavant damoiselle » et de « femme de hault entendement », elle n'est guère ménagée par ses adversaires : Gontier Col lui écrit par exemple :

je, ensuivant le commandement divin, ayant de toy compassion par amour charitable, te pry, conseille et requiers la seconde foiz par ceste moye cedula que ton dessus dit erreur tu vueilles corriger, desdire et amender envers le tres excellent et inreprehensible docteur en sainte divine Escripiture, hault philosophe et en toutes les .vii. ars liberaulx clarc tres parfont, que si horriblement oses et presumes corriger et repprendre a sa grant charge – et aussy envers ses vrays et loyaux disciples, mon seigneur le prevost de Lisle et moy et autres –, et confesser ton erreur : et nous aurons pitié de toy et te prendrons a mercy en te baillant penitance salutaire¹.

Christine trouvera en Jean Gerson, dès août 1401, un allié providentiel. Quatre textes du chancelier de Notre-Dame sont liés à la « Querelle de la Rose » : son sermon *Considerate lilia*, du 25 août 1401, contient une brève mise en cause des partisans de Jean de Meun. Puis le 18 mai 1402 Gerson rend public son traité en français *Contre le Roman de la Rose*. Ce sont ensuite les sermons de la série *Poenitemini*, des 10, 17 et 24 décembre 1402, et enfin, avant-dernier texte de la Querelle (que conclura une brève réponse « à un prélat de haut rang » de Jean de Montreuil), l'épître *Talia de me*, rédigée durant l'hiver 1402-1403. Les arguments de Gerson sont avant tout moraux ; ils condamnent la luxure et la licence prônées par Jean de Meun et n'évoquent pas directement le statut des femmes. Dans l'épître *Talia de me*, cependant, il prend à partie Pierre Col, en se faisant gloire que celui-ci ait bien « voulu [l]e ranger aux côtés de cette illustre femme », et, tout en se moquant copieusement de son correspondant, fait de Christine un éloge appuyé :

Je voudrais savoir si cette femme virile à qui tu t'adresses – bien que dans un désordre total, voltigeant de ci de là, l'abandonnant soudain pour aller vers Éloquence Théologienne, puis revenant subitement vers elle –, si cette amazone, dis-je, a repris cette erreur exprimée sous la forme d'un proverbe : « Mieux vaut tromper que se faire tromper », ne l'a-t-elle pas plutôt réfutée ? Le mal extrême que tu t'es donné pour te tirer de ce mauvais pas montre combien cette femme

1. *Le Débat sur le Roman de la Rose*, éd. par Eric Hicks, Paris, Champion, 1977, p. 23-24.

te piquait du grand aiguillon de la raison, puisque tu te dérobes en prétendant que le texte aurait été corrompu à cet endroit par une interpolation maligne ; comment as-tu pu le savoir, tu ne dis point, et je ne le vois guère¹ !

En la traitant d'« amazone » et en la rangeant du côté de la *raison*, en opposition diamétrale avec la rhétorique jugée confuse de Pierre Col, Gerson adoubaît Christine et lui fournissait des armes dont elle saura se souvenir dans la *Cité des dames*.

La Querelle se terminait en fait sans vainqueur(e) ni vaincu(e). Cependant, même si les disputes *pro et contra* étaient monnaie courante dans l'université médiévale et jusque dans la lyrique courtoise (que l'on songe au sous-genre du *jeu-parti*, ou deux poètes défendaient tour à tour deux positions contraires de casuistique amoureuse), et si l'on peut estimer que les maîtres parisiens pouvaient s'estimer satisfaits d'avoir bien débattu, Christine n'aurait peut-être pas gagné le respect dont témoignera la suite de sa carrière si aucun homme n'était venu appuyer son point de vue. De fait, elle préparait sa vengeance des insultes reçues dans la bataille.

1.3. Matheolus

C'est un autre livre misogyne qui, jouant le choc du *Roman de la Rose*, va être, selon les propres dires de Christine, à l'origine de l'écriture de la *Cité des dames* : celui de Matheolus. Christine serait en effet tombée par hasard sur cet ouvrage à travers lequel elle espérait se délasser des auteurs austères qu'elle étudiait :

Mon entendement a cele heure auques travaillé de requillir la pesenteur des sentences de divers aucteurs par moy longue piece [longtemps] estudiés, dreçai mon visaige ensus du livre, delibérant pour celle foiz laissier en paix choses soubtilles, et m'esbatre a regarder aucune joieuseté des dis des poetes. (CD I, 1, 198)

Lisant Mathéolus, dont elle avait faussement entendu dire qu'il « parloit bien a reverence [avec grand respect] des femmes » (CD I, 1, 200), elle doit bien vite déchanter et en conçoit rapidement une grande mélancolie et même une forme de haine de soi :

Je determinoie que ville chose fist Dieux quant il fourma femme, en m'esmerveillant comment si digne ouvrier daigna oncques faire tant abominable ouvraige qui est vessel, au dit d'iceulx, si comme le retrait [repaire] et heberge de tout

1. Jean Gerson, épître *Talia de me*, trad. par Eric Hicks, in *Le Débat sur le Roman de la Rose*, op. cit., p. 167-169.

maulx et de tous vices. Adont moi estant en ceste pensee, me sourdi une grant desplaisance et tristece de couraige, en desprisant moi meismes, et tout le sexe femenin, si comme se ce feust monstre en nature. (CD I, 1, 204)

Christine ne reste heureusement pas longtemps dans cette humeur dépressive : un rayon de soleil va venir la libérer de sa torpeur et les trois Dames vont apparaître pour l'enjoindre à écrire la *Cité des dames*.

Mais qu'est-ce que cet ouvrage de Matheolus ? Écrit en latin entre 1295 et 1301, le *Liber Lamentationum Matheoluli* par Matthieu de Boulogne (dit aussi « Matthieu le bigame »), clerc dont on ne sait rien de plus que ce qu'il nous dit de lui-même dans son traité, est une suite d'anathèmes contre les femmes d'un clerc « bigame » c'est-à-dire remarié après un veuvage. Ce texte sera traduit en français vers 1370 par Jean le Fèvre, représentant important des débuts de l'humanisme français. Né vers 1320 à Ressons-sur-le-Matz, dans l'Oise, et mort après 1380, procureur au Parlement de Paris, où Christine l'a peut-être rencontré, Jean Le Fèvre est en effet l'auteur de nombreuses traductions dont celle de l'*Ecloga Theoduli* (*Theodelet*), dialogue d'un berger et d'une bergère, sans doute écrit au ^x^e siècle, des *Distiques de Caton* (dus non à Caton l'ancien mais à Dionysius Cato, auteur contemporain de Dioclétien) et de la *Vetula* (*La Vieille*), texte attribué à Ovide, mais composé en réalité par Richard de Fournival (1201-1259), le fameux auteur du *Bestiaire d'Amour*. Ce texte relatant une mésaventure prétendument arrivée à Ovide, qui, berné par une vieille entremetteuse, décide de se consacrer désormais à l'étude, n'est pas sans rapport avec les *Lamentations de Matheolus* : dans les deux cas, c'est le statut des clercs qui est en cause. En effet, l'état de clerc, premier échelon de la hiérarchie de l'Église, avait cela de particulier au Moyen Âge qu'il permettait à ses ressortissants de se marier et d'éviter la tonsure, tout en n'étant justiciable que des tribunaux ecclésiastiques. Cette situation apparemment idéale, qui semblait cumuler les avantages de l'état laïc et de l'état religieux, s'était cependant beaucoup péjorée au ^{xiii}^e siècle, la papauté en étant arrivée à interdire le remariage des clercs veufs. Comme ceux-ci choisissaient souvent leur état davantage par goût de la vie intellectuelle que par vocation religieuse, on comprend qu'ils aient été mal satisfaits de ces restrictions faites à leur sexualité et que leur goût de l'écriture les ait naturellement poussés à s'en plaindre dans des œuvres où, par dépit, ils retournaient leur frustration contre la gent féminine. Déjà Rutebeuf et Adam de la Halle, dans la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle avaient dépeint leur mariage prétendument désastreux dans des vers peu faits pour rehausser le prestige des femmes. Mais Matheolus avait pulvérisé ces premiers essais : convoquant plus d'un millénaire de satire contre les femmes, il mettait une érudition prodigieuse au service d'une rancœur exhalée à-travers une interminable litanie de récriminations, dont la traduction de Jean Le Fèvre atteste le succès. Le traducteur ne s'est cependant, et bien heureusement, pas contenté de répandre en français

ce torrent d'invectives, il leur a également opposé (en bon scolastique rompu à la technique du *pro et contra*), dans son *Livre de Leesce*, écrit vers 1374, une réfutation en règle se terminant par une louange des dames. Il allait appartenir à Christine de prolonger cette défense en déployant une érudition au moins égale à celle de Matheolus, mais au service de la cause inverse.

2. Les modèles

2.1. Saint Augustin

Le motif du livre trouvé par hasard, utilisé comme on l'a vu, à deux reprises par Christine, trahit sans doute le souvenir d'un passage fameux des *Confessions* de saint Augustin, où le futur auteur de la *Cité de Dieu* raconte sa conversion en 386 : une voix entendue dans un jardin et disant *Tolle et lege!* (« Prends et lis ! ») l'incite à se tourner vers un livre qui traîne et qui n'est autre que... la Bible. Bien sûr, dans le cas de Christine, les ouvrages qui provoquent sa réaction ne sont pas des modèles, mais ils sont également les instruments d'une révélation, et on se doute bien que cette analogie n'épuise pas les liens qui unissent l'œuvre de Christine et celle de saint Augustin. Le titre même de la *Cité des dames* fait évidemment signe à celui de la *Cité de Dieu* ; l'évêque d'Hippone s'y donné pour tâche de décrire la cité que tous les Chrétiens sont destinés à rejoindre, et il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici l'idée centrale qui, au lendemain du sac de Rome par Alaric en 410, en a gouverné l'écriture :

Deux amours ont donc bâti deux cités : celle de la terre par l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, celle du ciel par l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. L'une se glorifie en elle-même, l'autre dans le Seigneur. L'une en effet demande sa gloire aux hommes ; l'autre tire sa plus grande gloire de Dieu, témoin de sa conscience¹.

On aura garde cependant de durcir le parallèle : si Christine entend bien opposer sa « Cité des femmes » à une « Cité des hommes » dont on pourrait dire, paraphrasant Augustin, qu'elle existe « par l'amour des hommes jusqu'au mépris des femmes », le but de Christine n'est pas d'inverser les valeurs, mais plutôt de bâtir, à l'aide des trois Dames qui lui rendent visite, une citadelle inexpugnable où les femmes seront à l'abri du mépris et des entreprises déshonnêtes des hommes, et à partir de laquelle pourra se négocier un rapport plus équitable avec ces derniers.

1. Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, trad. et éd. sous la dir. de Lucien Jerphagnon, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, Livre XIV, § 18, p. 594.

En 1375, Raoul de Presles avait été chargé par Charles V de traduire la *Cité de Dieu*, et Christine l'a très certainement lue (ou parcourue) dans cette traduction. Elle ne fait cependant que deux mentions très brèves de saint Augustin dans la *Cité des dames* : dans l'une (CD I, 2, 208), Raison suppute les possibilités qu'Augustin ait lu la *Métaphysique* d'Aristote, dans l'autre (CD I, 10, 258), est rappelé le fait qu'Augustin fut converti par les larmes de sa mère. Anne Paupert se montre toutefois persuadée que Christine n'ignorait pas le commentaire empathique sur le viol, qu'Augustin propose dans *La Cité de Dieu* :

Rien ne se perd de la sainteté du corps, lui fût-on violence, aussi longtemps que demeure celle de l'âme. Mais si la sainteté de l'âme est violée, rien ne reste de la sainteté du corps¹.

On reviendra plus loin sur cette question. Ainsi n'est-il pas impossible que l'influence d'Augustin sur la pensée de Christine ait été plus forte qu'elle n'ait voulu l'avouer elle-même.

2.2. Boccace

Si ses allusions directes à Dante et à Pétrarque sont extrêmement succinctes, Christine s'appuie en revanche très fortement sur Boccace, pour l'assez simple raison que l'écrivain italien est l'auteur d'un ouvrage intitulé *De mulieribus claris* (« À propos des femmes célèbres ») qui est, dans sa traduction française anonyme de 1401, *Des cleres et nobles femmes*, la principale source de la *Cité des dames* : non moins de 71 des 104 *exempla* de Boccace sont repris par Christine. Précisons rapidement ici cette notion qui joue un rôle si central dans l'écriture religieuse et didactique du Moyen Âge : l'*exemplum* (pluriel : *exempla*) est un petit récit qui, comme son nom l'indique, est « exemplaire », c'est-à-dire qu'il condense sous une forme attrayante et frappante une leçon morale facilement mémorisable. Les prédicateurs en ont abondamment usé, on a envie de dire « depuis toujours », mais les XII^e et surtout XIII^e siècles, sous l'impulsion des Dominicains, dits aussi, non sans raison, « frères prêcheurs », en représentent le véritable âge d'or. De là l'extension de sens du mot *exemplum* pour désigner toute allusion, même brève, à des personnages, anecdotes ou événements susceptibles d'illustrer une argumentation de portée morale, sens large dans lequel on prendra le terme dans la suite de cet exposé.

La confrontation du texte de Boccace et de celui de Christine nous montre, au surplus, que, contrairement à ce que prétendait, non sans mépris, Alfred Jeanroy², Christine n'est pas esclave de ses sources. On peut en particulier

1. *Ibid.*, Livre I, § 18, p. 28.

2. Alfred Jeanroy, « Boccace et Christine de Pizan. Le *De claris mulieribus*, principale source du *Livre de la cité des dames* », *Romania*, 48 (1922), p. 93-105.

noter qu'elle prend toujours bien soin de supprimer les commentaires moraux de Boccace, lorsqu'ils sont dépréciatifs, ce qui arrive assez souvent. Christine emprunte aussi directement trois récits (*CD* II, 52, 59 et 60) au *Décaméron* du même Boccace, dont les contes, inspirés par l'esprit des fabliaux, ne sont pas non plus toujours compatibles avec une défense de la femme : il s'agit de l'histoire de la femme de Bernabo le Génois, de celle de Gismonde, fille du prince de Salerne, et de celle d'Élisabeth, jeune fille de Salerne que ses trois frères empêchent, par avarice, de se marier. Toutes ces reprises sont assez longues (respectivement sept, sept et trois pages) et témoignent du goût de Christine pour les contes de Boccace. À la fin de l'histoire d'Élisabeth, Christine dit d'ailleurs qu'elle pourrait continuer de citer le *Décaméron*, du moins dans son registre tragique, à propos des « femmes en telle folie amour surprises qui trop ont amé de grant amour sans varier » (*CD* II, 60, 674). Elle signale même en passant, mais sans la raconter plus avant l'histoire « d'une autre [...] a qui son mari fist menger le cuer de son ami, qui oncques puis ne menga » (*CD* II, 60, 674), c'est-à-dire la fameuse histoire du « cœur mangé », qui constitue la neuvième nouvelle de la quatrième journée du *Décaméron*, et que Christine rapproche avec raison, en précurseuse de la narratologie comparée, du roman français de « la dame du Faiel qui ama le chastelain de Coucy » (*CD* II, 60, 676), autre variation sur le même conte-type¹. Enfin, le chapitre 50 du livre II de la *Cité des dames* illustre l'histoire de Griselidis, sujet de la dernière nouvelle du *Décaméron*, mais que Christine lit à travers l'adaptation française – datée de 1373 et due à Philippe de Mézières – de la traduction latine que Pétrarque avait lui-même réalisée de l'ultime conte de son ami Boccace.

Quant à Pétrarque lui-même, on ne trouve qu'une seule allusion directe à lui dans toute l'œuvre de Christine : au chapitre II, 7 de la *Cité des dames*, elle lui attribue en effet une citation si peu littérale que l'on n'a pu l'identifier avec certitude, mais qui renvoie à l'évidence au grand traité moral latin de Pétrarque, *De remediis utriusque Fortunae*, de 1366, traduit en français dès 1378 par Jean Daudin pour Charles V, sous le titre *Des remèdes de l'une et l'autre fortune prospère et adverse*.

2.3. Autres sources

Parmi les autres sources utilisées, plus sporadiquement, par Christine, il faut citer quelques œuvres de l'Antiquité : la Bible, naturellement (mais dont les récits sont tellement répandus qu'ils ont pu être transmis à Christine de quantité de manières), l'*Histoire romaine* de Tite-Live, dans la traduction des trois décades alors connues (I, III et IV) par Pierre Bersuire (1354-1356), les

1. Sur ce motif, voir Mariella Di Maio, *Il cuore mangiato. Storia di un tema letterario dal Medioevo all'Ottocento*, Milan, Guerini e Associati, 1996.

Faits et dits mémorables de Valère Maxime, traduits par Simon de Hesdin pour Charles V (1375), et les *Antiquité judaïques* de Flavius Josèphe, en particulier son livre XV, dont on possède une traduction anonyme sans doute effectuée dans les années mêmes où Christine rédigeait la *Cité des dames*.

L'essentiel de ses sources reste cependant médiéval. On peut ainsi évoquer plusieurs œuvres vernaculaires très répandues de son temps : l'*Histoire ancienne jusqu'à César* (1213-1214), *Les faits des Romains* (mêmes dates), le *Roman d'Alexandre en prose* (XIII^e siècle), l'*Ovide moralisé*, déjà évoqué plus haut, les *Grandes chroniques de France* (dans la version de 1380), et le *Songe du Viel Pelerin* de Philippe de Mézières (achevé en 1389). Notons que le *Miroir de Mariage* d'Eustache Deschamps, au milieu de parfois lourdes récriminations cléricales, contient aussi quelques exemples de femmes vertueuses parmi lesquelles Christine aurait pu puiser ; mais elle ne l'a pas fait. Elle a en revanche eu accès à deux classiques latins du XIV^e siècle : le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais (achevé vers 1257-1258), à travers l'adaptation française de Jean de Vignay (1333), et la *Légende dorée* inoxydable recueil de vies de saints de l'évêque génois Jacques de Voragine (1261-1266), dans la traduction du même Jean de Vignay. Ajoutons en passant que c'est encore à ce traducteur infatigable que Christine devait sa connaissance du *De re militari* de Végèce qu'elle compila dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*.

Les philosophes proprement dits, à l'exception d'Aristote, sont peu convoqués par Christine. À une époque où le platonisme n'est encore essentiellement connu qu'au travers de sources médiates, en particulier saint Augustin, Christine ne semble connaître Platon que de réputation : elle sait qu'il était le maître d'Aristote et ne manque pas de rappeler qu'à sa mort on trouva les poèmes de Sappho à son chevet (CD I, 30, 352), mais ses allusions à l'auteur de *La République* se limitent là. La philosophie stoïcienne ne semble pas non plus connue d'elle : les deux mentions qu'elle fait de Sénèque sont d'ordre biographique : elle évoque son épouse Pompeia Paulina qui voulut mourir avec lui lorsque Sénèque fut condamné par Néron (CD II, 22, 510) et revient sur ce crime dans son chapitre sur l'empereur matricide (CD II, 48, 596).

En revanche, Aristote, devenu au XIII^e siècle « Le » Philosophe de l'Occident, a droit à de nombreuses mentions dans la *Cité des dames*. Christine le connaît sans doute essentiellement par Thomas d'Aquin et son *Commentaire sur la Métaphysique d'Aristote*, si l'on en croit Christine Reno et Liliane Dulac, qui proposent cette hypothèse dans leur édition de *L'Avision Christine*. Elle évoque ainsi la *Métaphysique* (CD I, 2, 208), les *Problemata* et les *Catégories*, (CD I, 11, 264) et lui conteste (à raison, car il est sans doute d'Albert le Grand) la paternité du livre *Du Secret des femmes* (CD I, 11, 244). Elle reprend aussi la description disgracieuse d'Aristote répandue par le *Roman d'Alexandre en prose* (CD I, 11, 278), et affirme finalement que, malgré ses mérites, sa

philosophie a moins apporté à l'humanité que les révélations des grandes déesses et prophétesses de l'Antiquité (CD I, 38, 382). Aussi ne s'étonnera-t-on pas que, naviguant entre la figure réelle et la figure légendaire du Stagirite, Christine ne produise guère, dans la *Cité des dames*, de développement directement inspiré des écrits aristotéliens. Elle utilisera toutefois les œuvres morales d'Aristote dans des textes plus tardifs ; ainsi le *Livre de la Paix* fera-t-il un large usage de l'*Éthique à Nicomaque*.

Cela dit, grâce à la variété des sources qu'elle convoque et qu'elle combine librement, Christine peut se permettre de prendre une certaine distance avec ses modèles ; lorsqu'elle a plusieurs témoignages à disposition sur un même personnage, elle choisit les traits les plus favorables pour les réarranger à sa manière. Les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe lui ont par exemple permis d'apporter à l'histoire de Sarah des compléments qu'elle ne trouvait ni dans Boccace ni dans le *Miroir historial*, et ses évocations de plus d'une héroïne guerrière font apparaître des choix bien ciblés afin de ne pas prêter le flanc à des critiques qui pourraient s'étonner du goût de Christine pour un héroïsme outrageusement conquérant.

3. Après Christine

Première polémique, comme on l'a dit, de la littérature française, la Querelle de la Rose va initier une série de débats littéraires que l'on a pris l'habitude de nommer globalement la Querelle des femmes, et dont les rebondissements vont parcourir les ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles.

3.1. Alain Chartier

Secrétaire de Charles VII, Alain Chartier (né entre 1385 et 1395 et mort sans doute peu après 1430), va prendre la suite de Christine dans son rôle de conscience politique d'un royaume déchiré. Son *Livre des quatre dames* (1416), long poème rapportant le dialogue de quatre femmes diversement éprouvées par la bataille d'Azincourt (le mari de la première est mort, celui de la deuxième prisonnier, celui de la troisième porté disparu ; mais la quatrième est la plus à plaindre : son mari a fui lâchement) n'est pas sans rappeler l'*Epistre de la prison de vie humaine*. Et son *Quadrilogue invectif* (1422), qui fait appel à une pathétique personnification de la France, semble bien avoir repris ce procédé à l'*Avison Christine*.

Rien ne dit qu'Alain Chartier ait personnellement connu Christine, qu'il n'évoque nulle part, mais sa proximité idéologique avec elle est confirmée par une œuvre qui a prolongé la Querelle des femmes en suscitant une nouvelle passe d'armes littéraire entre écrivains, la deuxième de la littérature française : *La Belle Dame sans Mercy* (1424) a en effet provoqué, dès son apparition, une véritable levée de boucliers qui a mobilisé la fine fleur du Landernau poétique du début du ^{xv}^e siècle et nous a valu une très riche moisson d'œuvres prenant parti contre (c'est la majorité) ou, très éventuellement, pour l'héroïne de ce magnifique poème dialogué, où l'on voit un jeune homme presser une femme de l'aimer¹. Or, précisément, celle-ci fait plus que de refuser ses avances : elle casse la convention courtoise en démontant systématiquement les arguments (que l'on dirait aujourd'hui « masculinistes ») du séducteur et le prie finalement de ne plus l'importuner. Le vers 238, « *Les yeux sont faiz pour regarder* » a tout particulièrement choqué les thuriféraires de l'art d'aimer « à l'ancienne », en sous-entendant que le discours traditionnel sur « le regard qui tue » (comme le dira encore une chanson à succès des années 1980) n'est rien d'autre que de la mauvaise littérature. En affirmant son droit à dire non et à se déclarer innocente des conséquences de son refus, la Belle dame sans merci prolonge les considérations de Christine sur le libre choix des femmes, voire sur le viol, auxquelles on reviendra plus loin. Alain Chartier n'en a pas moins laissé planer le doute sur ses véritables intentions, car il raconte, à la fin de son poème, que l'amant est mort de chagrin, ce qui n'a pas manqué d'apporter de l'eau au moulin de ceux de ses contemporains qui ont dénoncé la cruauté de la Dame. Il est à peine nécessaire de préciser que les lecteurs d'aujourd'hui insistent bien davantage sur son courage et sur l'affirmation d'une liberté que Christine de Pizan aurait très certainement hautement saluée.

3.2. Martin le Franc

Une génération après Chartier, le Normand Martin le Franc (1410-1461), prévôt de la cathédrale de Lausanne et secrétaire du duc de Savoie Amédée VIII, alias l'antipape Félix V, rédige un ouvrage de 24 384 vers, *Le Champion des dames*, qui, offert en 1442 au duc de Bourgogne Philippe le Bon, apporte une conclusion provisoire à la Querelle des femmes². La structure de ce vaste

1. Voir Alain Chartier, Baudet Herenc, Achille Caulier, *Le Cycle de la Belle Dame sans Mercy*, éd. et trad. par David Hult, avec la collaboration de Joan E. McRae, Paris, Champion, « Champion Classiques », 2003.
2. Voir Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. par Robert Deschaux, Paris, Champion, « Classiques français du Moyen Âge », 1999, 5 vol. Sur cet auteur, le vieil ouvrage d'Arthur Piaget, *Martin le Franc prévôt de Lausanne* [1888], rééd. Caen, Paradigme, 1993, avec une préface d'Anne Paupert, n'a toujours pas été remplacé. C'est également une excellente introduction générale à la Querelle des femmes.

poème allégorique n'est pas sans évoquer celle de *La Mutacion de Fortune* : après une brève entrée en matière narrative, montrant les troupes de Malebouche monter à l'assaut du Château d'Amour et se faire repousser par de vaillant(e)s défenseurs/défenseuses, Franc Vouloir entre en scène, présenté comme le champion de la gent féminine. Le texte, quittant le mode narratif, égrène alors un long éloge des femmes truffé d'*exempla* de toutes sortes ; en conclusion, Vérité félicite Franc Vouloir en lui offrant une couronne de laurier. Le poème de Martin vaut pour le pittoresque de ses détails et le défilé de figures qui en font une véritable somme des connaissances culturelles de son temps. On y lit en particulier la première évocation littéraire du sabbat des sorcières, qui vont « veoir leurs dyables familiers », personnages qui auraient sans doute embarrassée Christine, qui ne songeait guère à les évoquer dans la *Cité des dames*¹. Mais on trouve également dans le poème de Martin Le Franc un vibrant éloge de Jeanne d'Arc, d'autant plus courageux que la Pucelle n'avait alors pas encore été réhabilitée/elle ne le sera qu'en 1456). Et surtout, Martin se livre, v. 18.937-18.960 à une évocation enthousiaste de Christine de Pizan elle-même :

Mais au fort*, des choses passees	* au surplus
Jugons par ce que veons* or,	* nous voyons
Et que les dames trespassees	
Eurent de clergie tresor	
Plus precieux que ne soit or,	
Aussy bien que dame Cristine	
De laquelle a trompe et a cor	
Le nom partout va et ne fine.	
Loer assez je ne la puis	
Sans souspirs, regrets et clamours.	
Non porroient ceulx qui au puis*	* concours poétique
Servent le gay prince d'amours.	
Car vraiment toutes les flours	
Avoit en son jardin joly	
Dont les beaux dictiers longs et cours	
Fait on en langage poly.	
Aux estrangers pouvons la feste	
Faire de la vaillant Cristine	
Dont la vertu est manifeste	
En lettre et en langue latine.	
Et ne devons pas soubz courtine*	* couverture
Mettre ses euvres et ses dis,	
Affin que se mort enourtine	
Le corps, son nom dure toudis*.	* toujours

1. Cela aurait de toute façon été un peu tôt : la sorcière était alors un personnage peu mis en exergue, car encore relativement peu pourchassé, au début du xv^e siècle.

Ces vers sont un témoignage précieux de la réputation qu'avait conservée Christine une douzaine d'années après sa mort. Ses textes sont apparemment encore si connus que Martin ne se donne même pas la peine d'en citer les titres. Cela dit, l'éloge reste très rhétorique et comprend au moins une inexactitude : Christine n'a jamais écrit en latin. Mais il faut convaincre les doctes, et on soulignera que Martin évoque la « vertu » de Christine et la variété de ses écrits.

Il revient d'ailleurs à elle après avoir évoqué rapidement d'autres écrivains des cent dernières années (Froissart, Machaut, Chartier, Nesson, Mercadé), et l'égale à deux des plus hautes autorités de la prose latine :

Mais elle fut Tulle* et Cathon : * Cicéron
Tulle, car en toute éloquence
Elle eust la rose et le bouton,
Cathon aussy en sapience. (v. 18973-18976)

Enfin « l'adversaire », qui ponctue ici et là le discours du Champion en tempérant son enthousiasme, ne peut se dire lui-même, quoiqu'à contrecœur, que vaincu par l'unanimité des éloges dédiés à Christine de Pizan, en faisant en outre une précieuse allusion au fils de cette dernière (à moins qu'il ne l'ait confondu avec l'un de ses petits-fils ?), lequel semble avoir eu à cœur d'entretenir la mémoire de sa (grand-)mère :

Certes je croy que soit cas tel
De toutes, l'aulture lui redit,
Que de Cristine a cui Castel
Son filz faisoit ou livre ou dit.
Puis les seigneurs sans contredit
Lui en ont donné la loenge,
Car volentiers on ne desdit
Femme ne contre elle on calenge*. (v. 18977-18984) * dispute

Martin Le Franc écrira encore, en 1447-1448, un *Estrif* [« Combat »] de *Fortune et Vertu*, témoin direct des querelles morales soulevées par le Concile de Bâle, dans lequel il nous décrit, en prose entremêlée de quelques poèmes, la lutte pour la possession du monde de deux personnifications allégoriques que l'on peut respectivement assimiler au Hasard (Fortune) et à la Providence chrétienne (Vertu), et dont l'opposition est, on le verra plus loin, typiquement christinienne.

3.3. Des humanistes à Marie de Gournay

Au tournant du xvi^e siècle, les humanistes s'emparent de la question féminine et l'évoquent dans des traités latins comme le *De mulieribus* (1501) de Mario Equicola (v. 1460-1525), qui milite pour l'égalité des femmes et des hommes et, surtout, le *De nobilitate et praecellentia feminei sexus* (écrit en 1509 mais

publié seulement en 1529, et traduit en français dès 1530 par Galliot du Pré), de Cornelius Agrippa de Nettesheim (1585-1536), plus connu pour sa conception de la « magie naturelle », et qui, comme son titre l'indique, reprend les arguments donnant à la femme une prééminence sur l'homme. À la même époque en France, Clément Marot, blâmant et encensant tour à tour les femmes dans ses épigrammes, rallume les braises de la Querelle, et Rabelais reprend, dans le *Tiers Livre* (où il se moque par ailleurs copieusement de Cornelius Agrippa) tous les arguments misogynes traditionnels pour dissuader Panurge de se marier. Mais aucun de ces auteurs ne fait la moindre allusion à Christine de Pizan.

Il faudra, en fait, attendre la toute fin du xvi^e siècle pour que Marie de Gournay reprenne, à-travers son positionnement même, le flambeau du féminisme là où l'autrice de la *Cité des dames* l'avait laissé : l'*Égalité des hommes et des femmes* de celle qui se présentait comme la « fille d'alliance » de Montaigne, sera publiée en 1622, préluant aux revendications féministes de la Modernité. Prenant soin, comme Christine, qu'elle n'évoque cependant pas, de se choisir des protecteurs hauts placés (d'Henri IV à Richelieu en passant par Marie de Médicis et le ministre Villeroy), Marie de Gournay développera une intense activité littéraire dont les ressemblances structurelles avec celle de Christine sont évidentes : même désir de vivre de son écriture, même variété des genres adoptés (poèmes, traductions, essais), même volonté d'indépendance et de vertu (elle ne se mariera jamais). Elle défend, comme Christine, l'idée non d'une supériorité des femmes sur les hommes (thèse largement rhétorique, déjà défendue au Moyen Âge et reprise, après Agrippa de Nettesheim par François Habert en 1541, François de Billon en 1553, Marie de Romieu en 1581, Alexandre de Pontaymeri en 1594, sans oublier le Chevalier de l'Escale en 1618), mais celle d'une égalité dans la vertu et la dignité.

Après elle, de loin en loin apparaîtront encore des défenseurs et défenseuses des femmes, tel François Poullain de la Barre (1647-1723), dont Simone de Beauvoir citera longuement son essai *De l'égalité des deux sexes* (1673), mais il faudra attendre le xix^e siècle pour que le débat reprenne véritablement de l'ampleur.